

Note Méthodologique

Dernière mise à jour : le 01/02/2021

Fréquentation touristique dans les hébergements collectifs touristiques

L'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique.

L'enquête couvre trois types d'établissements : les hôtels, les campings (hôtellerie de plein air) et les autres hébergements collectifs de tourisme (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, maisons familiales de vacances et villages de vacances).

Le champ

Pour les hôtels, l'enquête de fréquentation est menée en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM). Elle couvre l'activité 55.10Z (« Hôtels et hébergements similaires ») de la Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008). Les unités statistiques enquêtées sont les hôtels homologués de 1 à 5 étoiles et les hôtels de tourisme non classés.

Pour les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT), l'enquête de fréquentation est menée en France métropolitaine et dans les DOM. Elle couvre l'activité 55.20Z (« Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ») : résidences de tourisme et hôtelières, villages vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Pour l'hôtellerie de plein air, l'enquête de fréquentation n'est réalisée qu'en France métropolitaine. Elle couvre l'activité 55.30Z (« Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs »). Les unités statistiques enquêtées sont les terrains de camping, classés de 1 à 5 étoiles, et les terrains non classés offrant au moins un emplacement de passage.

L'*Informations Rapides* publié chaque trimestre présente les principaux résultats de ces trois enquêtes.

Présentation de l'enquête

L'enquête de fréquentation touristique est présentée en détail sur le site web de l'Insee, en rubrique Définitions et méthodes > Sources.

- Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme

Définitions et sources d'information

Tourisme : le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. Le séjour doit inclure au moins une nuit dans le lieu visité.

Nuitées et arrivées : les nuitées totalisent les nuits passées par les clients arrivés dans un établissement durant la période considérée. Deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour deux arrivées et six nuitées ; six personnes ne séjournant qu'une nuit comptent pour six arrivées pour le même nombre de nuitées.

Résidents : les personnes, quelle que soit leur nationalité, dont le domicile principal est en France.

Non résidents : les personnes, quelle que soit leur nationalité, dont le domicile principal est à l'étranger.

Taux d'occupation : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres, emplacements, unités d'hébergement occupés et le nombre de chambres, emplacements, unités d'hébergement offerts par les hôtels, campings ou AHCT ouverts.

Durée moyenne de séjour : Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées de clients hébergés.

La méthode

Fréquence

L'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme est réalisée tous les mois.

Méthode de sondage

L'enquête de mensuelle de fréquentation est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 12 000 hôtels (y compris les extensions régionales d'enquête), 6 000 campings et environ 2 800 autres hébergements collectifs touristiques.

Les données manquantes concernant les établissements non échantillonnés et les non-répondants sont imputées par des méthodes statistiques.

Mode de collecte

La collecte est réalisée par voie postale, par internet ou par dépôt de fichier sécurisé.

Diffusion des résultats

Les résultats sont mis à disposition trimestriellement dans la série « Informations Rapides », et mensuellement dans la rubrique Séries chronologique sur le site insee.fr, ainsi que dans les tableaux de bord de la conjoncture sur les pages régionales insee.fr.

Révision des séries

À partir de janvier 2019, les données manquantes concernant les **hôtels** non échantillonnés ou non répondants sont imputées selon la nouvelle méthode, au moyen de modèles économétriques en fonction des caractéristiques des établissements. Les caractéristiques sont définies selon les critères les plus explicatifs de la fréquentation touristique (réponse de la période précédente, classement, taille, type de gestion, zone géographique).

Pour comparer les données 2019 aux années précédentes, l'Insee a rétropolé les données relatives aux hôtels sur la période 2011 à 2018. Ces séries rétropolées sont utilisées dans les publications « Informations Rapides » à partir du premier trimestre 2019. Elles sont disponibles dans la rubrique Séries chronologiques. Les données mises à disposition concernent les agrégats au niveau de la France métropolitaine.

La même méthode a été mise en place également pour les campings et les AHCT en 2020. Les données utilisées dans cette publication ont été recalculées pour l'année 2019, ceci afin de pouvoir établir des comparaisons à méthode constante.